

CLIQUEZ SUR PLAY

**L'EMPLOI CONSTITUE UNE DES PREMIÈRES SOURCES DE DISCRIMINATION ET DE FREIN À L'AUTONOMIE DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP.**

Le prix handi entreprise est un concours régional, organisé par la Région Occitanie qui récompense les actions remarquables et innovantes pour une inclusion dans l'emploi de salarié.e.s en situation de handicap dans l'entreprise.



## POURQUOI PARTICIPER ?

Pour être une entreprise de référence dont l'engagement en faveur de l'inclusion dans l'emploi des personnes en situation de handicap est reconnue par un jury pluriel (composé, d'associations représentatives du handicap, de syndicats patronaux et salariés, de l'AGEFIPH et de la DIRECCTE).

Pour valoriser votre engagement auprès de vos publics et de vos partenaires y compris en interne. Pour démontrer que l'emploi en faveur des travailleurs handicapés peut représenter un atout pour l'entreprise et un facteur d'image et de communication.

## QUI PEUT CANDIDATER ?

Les candidatures aux prix handi entreprises sont ouvertes aux entreprises exerçant une activité en Région Occitanie ?

Les candidatures présentées par des grands groupes et leurs filiales ne sont pas autorisées.

## QUELLES SONT LES CATÉGORIES

**Catégorie n°1 :** Entreprises de moins de 20 salarié.e.s

**Catégorie n°2 :** Entreprises entre 20 et 49 salarié.e.s

**Catégorie n°3 :** Entreprise entre 50 et 249 salarié.e.s

**Catégorie n°4 :** Jeune créateur ou créatrice d'entreprise en situation de handicap (création d'activité de moins de 5 ans et de plus de 2 ans d'activité)

**Catégorie n°5 :** « Coup de Coeur du jury » : Entreprise appartenant à une des 4 catégories précédentes

**Catégorie n°6 :** « Prix spécial - Entreprises Adaptées » : quel que soit le nombre de salarié.e.s

## TROPHÉES & DOTATIONS

**5 000 €** pour chacune des 3 lauréat.e.s de la catégorie « Entreprises de moins de 20 salarié.e.s »

**5 000 €** au lauréat.e de la catégorie « Entreprises de plus de 20 à 49 salarié.e.s »

**3 000 €** au lauréat.e de la catégorie « Entreprises de plus de 50 à 249 salarié.e.s »

**5 000 €** au lauréat.e de la catégorie « Jeune créateur ou créatrice d'entreprise en situation de handicap ». Délibération du 7 décembre 2018

**2 000 €** pour le « Coup de Coeur du jury » qui sera remis à une entreprise appartenant à une des 4 catégories précédentes (prix non cumulable)

**3 000 €** pour le « prix spécial Entreprises Adaptées »

Les dossiers de candidature sont à télécharger via le lien ci-dessous :

<https://www.laregion.fr/Prix-Handi-Entreprise-Occitanie-Pyrene-Mediterranee>

et doivent être adressés à la Région

Par voie postale :

Madame la Présidente de la  
Région Occitanie / Pyrénées - Méditerranée  
Direction des Solidarités et de l'Égalité  
« Prix Handi-entreprise »  
22 boulevard du Maréchal Juin  
31406 Toulouse Cedex 9

Par courriel : [prixhandientreprise@laregion.fr](mailto:prixhandientreprise@laregion.fr)

DATE DE REMISE  
OFFICIELLE DES PRIX :  
FIN D'ANNÉE 2019



DATE DE CLÔTURE DE DÉPÔT DES  
DOSSIERS DE CANDIDATURE DU PRIX :  
15 MAI 2019